

**S ÉCURITÉ D ATA S ICHE**

BT3041  
COMPOSÉ TRIPOLI

Page 1 sur 3

IMPRIMÉ : 08/02/2021  
RÉVISÉ : 02/08/2021

**Section 1****PRODUIT CHIMIQUE et IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

**Identification : Nom du produit :** BT3041  
**Utilisation recommandée:** Polissage  
**Fabricant:** Osborn  
3440, chemin Symmes  
Hamilton, OH 45015  
Téléphone : 513-860-3400

**Telephone d'urgence:** ChemTrec (24 heures) 800-424-9300

**Section 2****IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Classification des dangers : Irritant**

**Symboles de danger :**

**ATTENTION : une exposition prolongée peut provoquer le cancer.**  
**La poussière peut irriter temporairement les yeux, la peau et les voies respiratoires.**  
**système.**

**Classifications des dangers :**

<b>COTE DE RISQUE NFPA :</b>	Feu : (1, minime)	Santé : (2, faible)	Réactivité : (1, minime)
<b>DANGERS SGH :</b>	Feu : (5, minime)	Santé : (4, faible)	Réactivité : (5, minime)

Cotes de la National Fire Protection Association (NFPA) : cette information est destinée uniquement à l'utilisation de personnes formées au système NFPA.

**Phrases de danger :**

**H316, H320, H335 : La poussière produite lors de l'utilisation peut provoquer une légère irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires.**  
**tract**

**H351 : L'inhalation prolongée ou répétée est suspectée de provoquer le cancer du poumon**

**H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée**

**Phrases de précaution :**

**P261 : Éviter de respirer les poussières, peut provoquer une irritation des voies respiratoires**

**P264 : Bien se laver après manipulation. Évitez les irritations de la peau en portant des gants de protection. Si besoin porter des lunettes de protection et un masque antipoussière.**

**Aperçu des urgences : la poussière générée lors de l'utilisation peut provoquer une irritation temporaire de la peau, des yeux, du nez et voies respiratoires. L'exposition doit être minimisée.**

**Section 3****COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

<b>NOM CHIMIQUE</b>	<b>Numero CAS</b>	<b>Numéro CE</b>	<b>% Varier</b>
SiO2	1317-95-9	603-514-9	40-60
Dérivés du suif	Propriétaire	Propriétaire	20-30
Carbonate de calcium	1317-65-3	215-279-6	20-30
Oxyde ferrique	1332-37-2	215-570-8	0-5
Produits pétroliers	Propriétaire	Propriétaire	0-10

**Section 4****PREMIERS SECOURS**

**Général :** Retirer les vêtements contaminés.  
**Inhalation :** Si une quantité excessive de poussière est inhalée, retirez-la à l'air frais. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.  
**Contact visuel :** Vérifiez et retirez toute lentille de contact. Rincer les yeux avec de grandes quantités de eau, de l'eau froide peut être utilisée. Consulter un médecin si des difficultés de vision se produisent.

**S ÉCURITÉ D ATA S ICHE**BT3041  
COMPOSÉ TRIPOLI

Page 2 sur 3

IMPRIMÉ : 08/02/2021  
RÉVISÉ : 02/08/2021

**Contact avec la peau :** Laver la peau contaminée à l'eau savonneuse. Retirer les vêtements contaminés et des chaussures. Lavez les vêtements et les chaussures avant de les réutiliser.

**Ingestion :** Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS INDUIRE VOMIR sauf indication contraire du personnel médical. Ne jamais donner quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Ingestion de petites quantités ne devrait pas produire de symptômes. En cas d'ingestion de grandes quantités, obtenir une aide médicale.

**Article 5 LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Risque d'explosion :** Aucun**Moyens d'extinction appropriés :** poudre chimique sèche, mousse d'alcool, dioxyde de carbone, débit d'eau doux**Risque d'incendie :** Contient de la cire ou de la graisse combustible qui peut se liquéfier et couler lorsqu'elle est chauffée. Les pompiers doivent utiliser un appareil respiratoire autonome.**Article 6 MESURES DE REJET ACCIDENTEL****Action d'urgence :** si le matériau ne peut pas être récupéré, transférez-le dans un conteneur à déchets et éliminez-le dans une décharge locale, en conformité avec les réglementations locales, étatiques et fédérales.**Article 7 MANIPULATION ET STOCKAGE****Manipulation :** Porter des gants de protection en cas d'irritation cutanée. Se laver les mains avant de manger. Éviter de respirer poussière produite en cours d'utilisation.**Conservation :** A conserver à température ambiante à l'abri d'une chaleur excessive.**Article 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

	Numero CAS	Numéro CE	OSHA PEL	TLV ACGIH
SiO <sub>2</sub>	1317-95-9	603-514-9	0,1 mg/m <sup>3</sup> TWA	0,1 mg/m <sup>3</sup> TWA
Carbonate de calcium	1317-65-3	215-279-6	15 mg/m <sup>3</sup> TWA	10 mg/m <sup>3</sup> TWA
Oxyde ferrique	1332-37-2	215-570-8	10 ppm	5 mg/m <sup>3</sup> TWA
Produits pétroliers	Propriétaire	Propriétaire	5 mg/m <sup>3</sup> TWA	5 mg/m <sup>3</sup> TWA

**Contrôles d'ingénierie :** Fournir une ventilation d'échappement ou d'autres contrôles d'ingénierie pour maintenir les niveaux de poussière en dessous limites d'exposition professionnelle. Voir la section 2 pour les directives d'exposition des composants. Local la ventilation par aspiration est acceptable.**Respirateur :** Utiliser un masque anti-poussière certifié NIOSH ou équivalent.**Protection des mains :** Porter des gants.**Protection des yeux :** Des lunettes de protection doivent être utilisées dans un environnement poussiéreux.**Autres recommandations :** Porter des vêtements de protection tels que des manches longues. Se laver les mains après manipulation.**Article 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Densité** ..... Environ 2,0 g/cm<sup>3</sup>**État physique** ..... Barre solide**Solubilité dans l'eau** ..... Insoluble**Aspect** ..... Brun rougeâtre**Odeur** ..... Légère**Article 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****Général :** Stable**Matières incompatibles et conditions à éviter :** Oxydants forts**Polymérisation dangereuse :** Ne se produira pas.**Article 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë :** aucune**Toxicité chronique :** Ce produit contient de la silice cristalline (quartz et tripoli). Inhalation excessive de respirable la poussière peut entraîner des maladies respiratoires, y compris la silicose, la pneumoconiose et fibrose. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a déterminé que la silice cristalline inhalée (quartz, tripoli) est cancérigène pour l'homme, monographies du CIRC 68 - Silice, certains silicates et fibres organiques, juin 1997. Programme national de toxicologie

BT3041

COMPOSÉ TRIPOLI

Page 3 sur 3

IMPRIMÉ : 08/02/2021  
RÉVISÉ : 02/08/2021

(NTP) classe la silice cristalline comme "connue pour être cancérigène pour l'homme", (9e rapport sur Cancérogènes (2000)). L'inhalation de silice cristalline est peu probable à la suite d'une exposition à ce produit produit.

#### Article 12 INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Tous les ingrédients sont inertes dans l'environnement ou biodégradables en composés non dangereux.

#### Article 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Classifications RCRA 40 CFR 261** : Non classé comme dangereux. Les lois fédérales, étatiques et locales régissant l'élimination du matériel peut différer. Assurez-vous que l'élimination est conforme aux autorités compétentes avant l'élimination.

#### Article 14 INFORMATIONS DE TRANSPORT

**MATIÈRE NON DANGEREUSE** Non réglementé pour le transport sous US DOT , IATA , ICAO , IMDG , Canadian Règlement TMD , ou ADR de l' UE .

#### Article 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

##### Réglementations fédérales américaines :

- CERCLA/Superfund, 40 CFR 117, 302 : aucun des produits chimiques ne présente de danger CERCLA
- SARA Superfund and Reauthorization Act of 1986 Titre III sections 302, 311, 312 et 313 :
- Section 302 - Aucun des produits chimiques n'est une substance extrêmement dangereuse (40 CFR 355).
- Section 311/312 – Exigences relatives aux fiches signalétiques (40 CFR 370) : par notre évaluation des risques, ce produit peut être irritant pour les yeux et la peau.
- Section 313 – Liste des produits chimiques toxiques (40CFR 372) : Ce produit ne contient aucun produit chimique (au niveau de 1 % ou plus) qui se trouvent sur la liste 313 des produits chimiques toxiques.
- Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) : toutes les substances sont répertoriées par la TSCA.
- Loi sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA 40 CFR 261) sous-parties C et D : reportez-vous à la section 13.

##### REGLEMENTATION DE L'ETAT :

- Aucune substance dans ce mélange n'est spécifiquement répertoriée par état individuel. Autres produits de santé spécifiques et les données de sécurité dans d'autres sections de la FDS peuvent également être applicables pour les exigences de l'État. Pour détails sur vos exigences réglementaires, vous devez contacter l'agence appropriée dans votre état.
- Proposition 65 de la Californie : aucun des ingrédients ne figure sur la liste de la proposition 65
- SIMDUT Canada : Non contrôlé. Tous les composants de ce produit sont inclus dans la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)
- La FDS est conforme à la règle de communication des dangers de l'OSHA, 29 CFR 1910.1200

#### Article 16 LES AUTRES INFORMATIONS

**INFORMATIONS SUR L'ÉTIQUETTE** : Pour les informations sur l'étiquette d'expédition, reportez-vous à la section 14.

DATES DE RÉVISION	SECTIONS	REVISÉ PAR
08/02/2021	Information d'entreprise	eb

**ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS CE DOCUMENT** : NE – Non établi, NA – Sans objet, NIF – Aucune information trouvée

##### LISTE ABRÉGÉE DES RÉFÉRENCES :

Code des règlements fédéraux (CFR)  
Guide des produits chimiques et norme de communication des dangers de l'OSHA  
Département américain du Travail; Administration de la sécurité et de la santé au travail ([www.osha.gov](http://www.osha.gov))  
L'Agence de protection de l'environnement ([www.epa.gov](http://www.epa.gov))  
Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)  
Gouvernement du Canada : <http://canadagazette.gc.ca/news-f.html>

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, ni Osborn ni aucune de ses filiales n'assume aucune responsabilité que ce soit pour l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. Détermination finale de l'adéquation de tout matériel est sous la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains dangers sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.